



Wallonie

Commune de HAMOIR

# URBANISME

## REUNION

**Objet** : Demande de **permis d'urbanisation** introduite par la **S.A. MINGUET & LEJEUNE** dont les bureaux sont situés à 4020 LIEGE, rue Natalis 2, visant la création d'un nouveau quartier de 38 habitations unifamiliales sur des biens sis à 4180 Hamoir - cadastrés 1<sup>ère</sup> division section A n°772Y, 143M2, 788M, 788H, 788N, 1T, 143Z, 141T, 143V – **INFORMATION SUR LA TENUE D'UNE REUNION**

Madame, Monsieur,

L'enquête publique concernant l'objet repris ci-dessus est maintenant clôturée. Lors de cette enquête nous avons réceptionné des remarques/observations/avis des citoyens.

Actuellement, un travail de réflexion post-inondations est mené par le Gouvernement wallon en collaboration avec les pouvoirs locaux. De ce travail devraient émaner des recommandations et probablement des réglementations concernant l'urbanisation en zones inondables.

Nous sommes évidemment convaincus de l'intérêt de ce projet pour le développement de Hamoir mais nous sommes également conscients de la complexité de la situation et des enjeux.

Il va de soi que nous prendrons le temps nécessaire pour analyser en profondeur ce dossier avec le promoteur et les différentes administrations.

Afin que le promoteur puisse expliquer la philosophie de son projet et que vous puissiez obtenir des réponses à vos questions, **nous vous invitons à une réunion** qui se tiendra dans la **salle annexe du hall omnisports le samedi 30 octobre 2021 de 10h à 12h.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

F. MAKHA

P. LECERF